

**EXTRAIT
du Registre des
Délibérations
du Conseil Municipal**

N° 11/01/01

Séance du 19 janvier 2011

OBJET : Programmation d'un réseau d'assainissement collectif sur le territoire communal

L'an deux mil onze, le dix neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune de THIL (Ain), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUSTALET, Maire.

Nombre de conseillers

<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	13
<i>Votants :</i>	14

Présents : M. LOUSTALET, Maire –
MM. MAISONNAS, GAUTHIER, TRACLET, MANIE
Adjoints

Mme BORREL-JEANTAN
MM. ABOU, BALOUZET, CAPLAT, COTE, DENIS,
GUILLARD, PRUDON

Pouvoir : M. GRUMET (pouvoir à M. TRACLET)

Excusée : Mme DIDIER

Secrétaire de séance : M. TRACLET

Monsieur le Maire présente les contraintes qui motivent la nécessité pour la commune de réaliser les études de programmation en vue de la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal :

- La protection de la Zone de Captage des Eaux du Puits de Thil est une exigence du SDAGE Rhône Méditerranée Corse et l'assainissement non collectif ne permet pas de répondre aux contraintes imposées par les normes de protection,
- Les inspections du SPANC qui seront conduites, d'ici 2012, sur les installations individuelles d'assainissement existantes ne devraient guère laisser de doute sur la nécessité de leur rénovation, le caractère inondable de la commune devant conduire à mettre en œuvre et à entretenir des dispositifs individuels au global au moins aussi coûteux qu'en assainissement collectif,
- Les perspectives d'urbanisation à venir, gage de pérennité de notre structure éducative, ne pourront être engagées qu'à la condition expresse de l'existence d'un programme d'assainissement collectif communal.

A défaut d'engager cette programmation qui inclura un échéancier de travaux et la réalisation d'une première tranche de travaux dès la première année suivant son approbation, la commune s'exposerait à une mise en demeure de faire par les Services de l'Etat.

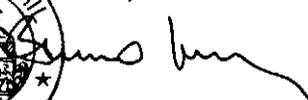
.../...

Thil

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'inclure dans le cadre d'un contrat de prestations d'études relatives à la révision du POS / PLU, les études de programmation d'un réseau d'assainissement collectif sur la totalité de la commune incluant un échéancier de travaux dès la première année suivant son approbation,
- de soumettre à la concertation, pendant la durée de l'élaboration du programme, en associant les habitants, les associations, les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avec une information qui prendra différentes formes afin d'être largement accessible au public : réunions publiques, rencontres avec les partenaires institutionnels, site internet, rendez vous particuliers, publications municipales et presse, documents tenus à la disposition du public en Mairie aux heures et jours d'ouverture accompagnés d'un cahier de concertation ;
- d'associer dans le cadre de cette étude les services de l'état compétents notamment pour ce qui concerne la recherche et l'attribution de subventions ;
- de consulter et de saisir les personnes publiques pouvant concourir à la mise en œuvre du réseau d'assainissement collectif communal par mutualisation de tout équipement de transport et de traitement des eaux usées.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

 Maire,

Bruno LOUSTALET

REÇU LE
28 JAN 2011
101
MAIRIE DE THIL
AIN

PRÉFECTURE DE L'AIN
24 JAN. 2011
SML / BPL / COURRIER

Acte rendu exécutoire après dépôt



en Préfecture
Le ...24.01.2011.....
et publication ou
notification
du ...24.01.2011.....

Le Maire,

